



## Aménagement Règlementaire Championnats Nationaux Interclubs Toutes Catégories

Le comité directeur de la Fédération Française de Natation autorise la composition des équipes Interclubs Toutes Catégories **avec tout type de licence (sous couvert qu'un certificat médical valide y soit adossé).**

Cette disposition est exceptionnelle et ne concernera pas d'autres compétitions du programme sportif 2018-2019.

La composition des équipes aura un impact sur l'intégration des résultats pour le Classement National des Clubs :

- toutes les équipes, quelque soit la nature des licenciés entrant dans leur composition, pourront prendre part au classement des équipes dans le cadre du Classement interclubs,
- seules les performances des nageurs disposant d'une licence « compétiteur" pourront être intégrées au classement des compétiteurs (3<sup>ème</sup> volet du Classement National des Clubs).

### **RÉFORME DE LA LICENCE : PRÉCAUTION À PRENDRE**

A l'occasion des Interclubs Toutes Catégories, tout type de compétiteur (Natation Artistique, Plongeon, Eau Libre et Water Polo) est autorisé à participer à cet événement, **à la condition expresse que la discipline Natation Course soit cochée** lors de l'enregistrement de la licence!